



Droits du locataire / devoir du propriétaire

Par **Sarah**, le **29/12/2008** à **19:01**

Locataire d'un logement 1% patronal géré par la société CIGEPAR. La chaudière du logement est défectueuse depuis l'emménagement. Cigepar refuse de faire le nécessaire (chgt du matériel) et a passé un contrat avec une société de chauffage qui est déjà intervenue 10 fois en 2 ans. Le technicien fait une "réparation" et la chaudière refonctionne quelques semaines. Il nous est arrivé de rester 5 jours sans chauffage ni eau chaude. En effet, les interventions ne se font pas dans l'urgence. Or avec une Température à 0°C, nous ne pouvons attendre davantage. Nous sommes épuisés de les interpeller régulièrement par téléphone ou courrier. Nous n'obtenons aucune réponse ni changement. Quelles peuvent être nos voies de recours ? Merci pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **29/12/2008** à **19:30**

bonsoir, prenez rapidement contact avec l'agence départementale de l'information des locataires située soit à :

Nanterre
17, rue Salvador Allende
0820169292

Boulogne-Billancourt
16, rue des Quatre Cheminées
0820169292

courage à vous, bonne fête de fin d'année également, cordialement